

FLASH INFO

[Edition octobre 2024]

Revalorisation de l'IFSE des fonctionnaires techniques du MINARM



En 2023, l'effort avait été porté sur l'attractivité du MINARM et donc, sur la revalorisation des socles de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) des 3 corps de fonctionnaires techniques (ATMD, TSEF et ICD) du ministère. Si les sorties de concours avaient bien bénéficié de cette manœuvre, l'année avait en revanche été blanche pour la plupart des fonctionnaires en poste au MINARM.

En 2024, la directive ministérielle se tourne enfin vers la fidélisation : le régime indemnitaire (IFSE) de chacun des fonctionnaires de la filière technique va être réévalué au titre des mesures qui suivent.

Une mesure commune à l'ensemble des fonctionnaires techniques

L'IFSE des trois corps de fonctionnaires techniques du MINARM sera réévaluée au 1^{er} décembre 2024. Chaque agent de cette filière va donc bénéficier du montant forfaitaire afférent à son corps d'appartenance. Les socles d'IFSE correspondants à chacun des groupes de fonctions vont évoluer du même montant. Ainsi, que l'IFSE de l'agent soit alignée sur le socle de son groupe, ou qu'elle lui soit déjà supérieure, tous les agents d'un même corps verront leur IFSE progresser d'un même montant forfaitaire. Comme suit :

Augmentation de l'IFSE individuelle au 1 ^{er} décembre 2024 / Augmentation des socles d'IFSE de chaque groupe		
ATMD	TSEF	ICD
+ 300 € brut/an	+ 700 € brut/an	+ 1900 € brut/an




Cette mesure collective s'appliquera, sans rétroactivité, à compter du 1^{er} décembre 2024 et sera versée sur la paye du même mois (1/12^e des montants ci-dessus).

L'UNSA Défense combat les salaires à la carte, dénonce l'arbitraire et reste très attachée aux mesures collectives. C'en est une, même si elle est loin d'avoir la saveur d'une revalorisation indiciaire, qui elle-seule contribuerait à nos retraites. Il reste encore beaucoup à faire, à nos autorités pour convaincre nos fonctionnaires techniques, qui font la richesse et la fierté du MINARM, de continuer à le servir fidèlement.

Des IFSE complémentaires pour les filières NUM et NUC

Au-delà de la mesure collective qui vient d'être décrite, des mesures de fidélisation des filières numérique (NUM) et nucléaire (NUC) viennent compléter le dispositif. Celles-ci obéissent à des directives ministérielles et même, interministérielles pour la filière numérique.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

-  federation@unsa-defense.org
-  portail-unsa.intradef.gouv.fr
-  www.unsa-defense.org
-  @UnsaDefense
-  www.facebook.com/UNSADefense
-  Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Joël MASSE et Eric MAURICE, les Secrétaires Nationaux Techniques UNSA Défense, sont à votre disposition pour toute précision



Complément d'IFSE au 1^{er} décembre 2024 (non pérenne) **versé à partir de la paie de janvier 2025**

Filière NUM		Filière NUC	
TSEF	ICD	TSEF	ICD
+ 150 € brut/mois	+ 270 € brut/mois	+ 250 € brut/mois	+ 350 € brut/mois

Pour les ICD et les TSEF de la filière NUM, il s'agit de s'aligner sur la grille dite « des DINUM » (cf. circulaire du 3 janvier 2024 de la première ministre), déjà appliquée aux ASC du numérique. Ainsi, les agents du MINARM exerçant dans la filière numérique (les SIC en général, ainsi que certains emplois numériques de la DGA dans la famille « soutien aux systèmes de force ») verront leur IFSE abondée de 270€/mois (ICD) ou de 150€/mois (TSEF) **le temps qu'ils exercent dans cette filière**. Une note de la DRH MD, à paraître prochainement, rendra public le tableau de raccordement entre les emplois listés dans la circulaire DINUM et ceux du référentiel interne au MINARM (le REM, pour répertoire des emplois ministériels).

- **Cette IFSE complémentaire vient se cumuler avec la mesure collective décrite en tête de ce flash-info.**
- Cette IFSE complémentaire vient également se cumuler, le cas échéant, avec la précédente majoration d'IFSE s'appliquant aux ICD recrutés en spécialité SIC depuis 2017, sachant que cette mesure de 2022 est reconduite sans discontinuité. La prochaine circulaire IFSE la prolongera donc à compter du 1^{er} juin dernier.

Pour les ICD et les TSEF de la filière nucléaire (NUC) - une cinquantaine d'agents pour lesquels le terme « nucléaire » doit impérativement figurer dans l'ETR de rattachement - l'abondement d'IFSE sera de 350€ brut /mois (ICD et ASC CAT A), ou de 250€ (TSEF).

Cette IFSE complémentaire viendra également se cumuler avec la mesure collective décrite en tête de ce flash-info.

- Ces deux mesures complémentaires NUM et NUC s'appliqueront sans rétroactivité à compter du 1^{er} décembre 2024, **mais ne seront versées qu'à compter de la paie de janvier 2025** (les 2 premiers mois versés en une seule fois).
- **S'agissant d'un complément d'IFSE - au sens où il n'est pas pérennisé au sein de l'IFSE des agents - un départ de la filière NUM ou NUC se traduira par une perte de cette IFSE complémentaire.**

L'UNSA Défense déplore que les budgets dévolus aux mesures catégorielles soient bien trop insuffisants pour rémunérer tous les agents du MINARM à hauteur de leurs compétences et de leur investissement. Le ministère pare donc au plus pressé en repoussant la mesure collective de la filière technique au dernier mois de l'année pour ne la faire peser réellement que sur le budget 2025.

Si l'effort sera réel « en année pleine », il est à souligner que ce problème n'a pas existé chez nos collègues administratifs (à noter que les adjoints hors filières achats, finances et RH n'ont rien eu), servis plus tôt dans l'année. Pour les techniques, l'histoire se répète, rappelez-vous la PFR il y a quelques années : les techniques n'ont pu avoir les montants IFSE en regard de la catégorisation de leur poste. Certes les montants IFSE des agents du 1^{er} grade sont équivalents, mais pour ceux en dernière partie de carrière, les écarts salariaux sont très importants (cf. Rapport Social Unique). **L'UNSA Défense** demande « avec force » à la DRH MD de résorber ces écarts à très court terme.

Les compléments d'IFSE mis en place pour les filières NUM et NUC vont également dans le sens de différences qui sont volontairement effectuées entre les agents du MINARM. Certes, tant mieux pour les bénéficiaires de ces mesures ! Mais que la DRH MD se mette à la place des agents non servis : comment avoir envie de rester fidèle au MINARM en étant ainsi négligé ? Le ministère a absolument besoin de toutes ses compétences techniques, pas uniquement des NUM ou NUC.

Nous observons également que ces compléments d'IFSE NUM et NUC sont pour la première fois rendus applicables aux TSEF ; et revendiquons que le MINARM finisse par les étendre aux ATMD.

Enfin, nous constatons que la mesure « NUM » répond à la volonté d'aligner le salaire des fonctionnaires sur celui des agents contractuels, qui étaient jusqu'alors mieux rémunérés que les propres titulaires du MINARM !

Après tant de différences faites, il devient de plus en plus crucial, pour la stabilité des effectifs du MINARM, que ce dernier s'attelle à réaligner la rémunération des agents qu'il a négligée jusqu'alors sur celle des plus favorisés.

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Joël MASSE et Eric MAURICE, les Secrétaires Nationaux Techniques UNSA Défense, sont à votre disposition pour toute précision